Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 16297*04

Demande de Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

ⓘ Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

ⓘ Depuis le 1er septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ».

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs…).
- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

P A 062724260 0001
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente déclaration a été reçue à la mairie le 03/06/2026

MAIRIE de ROUVROY 62320

Cachet de la mairie

Dossier transmis :

- ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
- ☐ au Directeur du Parc National
- ☐ au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- ☐ au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial
- ☐ au transporteur de gaz

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

1 Identité du demandeur[1]

ⓘ Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future au
d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

1.1 Vous êtes un particulier

Nom : Petit

Prénom : Jessy

Date et lieu de naissance : Date : 28/04/1980

Commune : lille

Département : 59 Pays : France

1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination :

Raison sociale :

N° SIRET :

Type de société (SA, SCI…) :

Représentant de la personne morale :

Nom :

Prénom :

2 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 16 Voie : Rue du Gard

Lieu-dit :

Localité : Lens

Code postal : 62300 BP : Cedex :

Téléphone : 0626133721 Indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique :

f.courdain@techniconcept59.fr

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

☑ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

[1] Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

ⓘ Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : Rue Louis Pasteur

Lieu-dit : _____

Localité : ROUVROY

Code postal : 6 2 3 2 0

Références cadastrales[2] :

ⓘ Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes références cadastrales complémentaires.

Préfixe : ___ Section : A L Numéro : 4 6 0 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1083

Préfixe : ___ Section : A L Numéro : 1 2 2 4 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1224

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Superficie totale du terrain (en m²)[3] : 2307

3.2 Situation juridique du terrain

ⓘ Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? ☐ Oui ☑ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? ☐ Oui ☑ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? ☐ Oui ☑ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ? ☐ Oui ☑ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? ☐ Oui ☑ Non ☐ Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

[2] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.
[3] La superficie totale est l'addition de la superficie de chaque parcelle désignée dans le présent document et les annexes Références cadastrales complémentaires.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

4 À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

4.1 Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés quel que soit le secteur de la commune

ⓘ Cochez la ou les cases correspondantes.

- ☑ Lotissement
- ☐ Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- ☐ Terrain de camping
- ☐ Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- ☐ Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- ☐ Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- ☐ Aménagement d'un golf
- ☐ Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
 - Contenance (nombre d'unités) : _____
- ☐ Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
 - Superficie en m² : _____
 - Profondeur (pour les affouillements) : _____
 - Hauteur (pour les exhaussements) : _____
- ☐ Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- ☐ Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé[4] :

- ☐ Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- ☐ Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques[4] :

- ☐ Création d'une voie
- ☐ Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- ☐ Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle[4] :

- ☐ Création d'un espace public

Courte description de votre projet ou de vos travaux :
Création de 2 lots libres constructeurs

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : 2307

[4] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre : _____ et leur contenu :

4.2 À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés : 2 Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : 450

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

☐ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot

☑ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande

☐ La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? ☐ Oui ☑ Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

☐ Consignation en compte bloqué ou ☐ Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? ☐ Oui ☑ Non

4.3 À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : _____

Nombre maximal de personnes accueillies : _____

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL : _____

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) : _____

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

5 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 Architecte

Vous avez eu recours à un architecte[5] : Oui ☐ Non ☑

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

Pour un architecte personne physique :

Nom de l'architecte : Prénom :

Pour une personne morale :

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET Type de société

Représentant de la personne morale :

Nom Prénom

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes[6] :

Conseil Régional de :

Téléphone : ou Télécopie : ou

Adresse électronique :

@

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte, veuillez cocher la case ci-dessous[7] :

☑ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

[5] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

[6] Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes.

[7] Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :
– Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
– Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m² de surface de plancher ;
– Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
– Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

5.2 Nature du projet envisagé

☐ Nouvelle construction ☐ Travaux sur construction existante

☐ Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

5.3 Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : __ __ __ dont individuels : __ __ __ dont collectifs : __ __ __
- Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social __ __ __ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) __ __ __ Prêt à taux zéro __ __ __

Autres financements : __ __ __

- Mode d'utilisation principale des logements :

☐ Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) ☐ Vente ☐ Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :

☐ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin

☐ Autres annexes à l'habitation :

Répartition du nombre de logements créés par type de résidence :

Résidence pour personnes âgées __ __ __ Résidence pour étudiants __ __ __ Résidence de tourisme __ __ __ Résidence hôtelière à vocation sociale __ __ __ Résidence sociale __ __ __

Résidence pour personnes handicapées __ __ __

Autres : __ __ __

- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : __ __ __
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce __ __ __ 2 pièces __ __ __ 3 pièces __ __ __ 4 pièces __ __ __ 5 pièces __ __ __ 6 pièces et plus __ __ __
- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol __ __ __ **et** au-dessous du sol __ __ __
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

☐ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires

- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

☐ Transport ☐ Enseignement et recherche ☐ Action sociale
☐ Ouvrage spécial ☐ Santé ☐ Culture et loisir

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

5.3.1 Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol ou d'ombrières photovoltaïques

Indiquez sa puissance crête _____ kW et la destination principale de l'énergie produite :

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12kVA monophasé (ou 36kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

☐ Votre projet porte sur une installation agrivoltaïque

5.3.2 Informations en cas de construction exposée au recul du trait de côte soumise à l'obligation de consignation prévue à l'article L. 121-22-5 du code de l'urbanisme[8]

- Mode constructif
 - ☐ Modulaire ☐ Métal ☐ Bois
 - ☐ Maçonnerie ☐ Béton armé
- Type de fondations
 - ☐ Fondations classiques ☐ Fondations profondes ☐ Niveaux enterrés (sous-sol)

5.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

5.5 Emprise au sol[9]

Emprise au sol avant travaux (en m²) : _____

Emprise au sol créée (en m²) : _____

Emprise au sol supprimée (en m²) : _____

[8] Cette rubrique tient lieu de la pièce prévue à l'alinéa s) de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme
[9] L'emprise au sol est la projection verticale du volume de la construction, tout débords et surplomb inclus (Art. R420-1 du code de l'urbanisme).

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

5.6 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

Surface de plancher[10] en m² (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations (article R.151-27 du code de l'urbanisme)	**Sous-destinations** (article R.151-28 du code de l'urbanisme)	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée[11] (B)	Surface créée par changement de destination[12] ou de sous-destination[13] (C)	Surface supprimée[14] (D)	Surface supprimée par changement de destination[12] ou de sous-destination[13] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) – (D) – (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Lieux de culte						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs primaires, secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
	Cuisine dédiée à la vente en ligne						
Surfaces totales (en m²)							

[10] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur www.service-public.fr.
[11] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).
[12] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.
[13] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.
[14] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

5.7 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : 0 Après réalisation du projet : 0

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _ _ _ _ _

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _ _ _ _ _

Nombre de places : ____

Surface totale affectée au stationnement : _____ m², dont surface bâtie : _____ m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : _____

6 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

ⓘ Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation.
Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

☐ Démolition totale ☐ Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logements démolis : _ _ _

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

7 Participation pour voirie et réseaux

ⓘ Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

7.1 Pour un particulier

Nom _____ Prénom _____

7.2 Pour une personne morale

Dénomination _____

Raison sociale _____

N° SIRET __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ Type de société (SA, SCI…) _____

Représentant de la personne morale :

Nom _____ Prénom _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : __ __ __ __ __ BP : __ __ __ Cedex : __ __

Adresse électronique : _____@_____

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : _____ Division territoriale : _____

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

8 Informations pour l'application d'une législation con

Indiquez si votre projet :

– porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement Oui ☐ Non ☐

– porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement Oui ☐ Non ☐

– fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées) Oui ☐ Non ☐

– porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement Oui ☐ Non ☐

– relève de l'article [illegible] (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne) Oui ☐ Non ☐

– a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme Oui ☐ Non ☐

Précisez laquelle :

– est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie Oui ☐ Non ☐

– relève du II de l'article L. 171-4 du code de la construction et de l'habitation Oui ☐ Non ☐

ⓘ Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbres ou un à alignement d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code de l'environnement, une autorisation doit être obtenue ou une déclaration réalisée en application de cet article.

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

ⓘ Informations complémentaires

☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

☐ se situe dans les abords d'un monument historique

☐ porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques

☐ si votre projet se situe dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement

9 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) qu'une déclaration devra impérativement être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du code général des impôts) pour les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1er septembre 2022 en vue du calcul des impôts fonciers et des taxes d'urbanisme, à partir de mon parcours déclaratif sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » accessible depuis l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr.

La déclaration doit être validée pour être prise en compte.

L'absence de déclaration dans les délais prescrits, les inexactitudes ou omissions constatées dans la déclaration sont sanctionnées par l'application de l'amende fiscale prévue à l'article 1729 C du code général des impôts.»

À ROUVROY

Fait le 0 3 / 0 6 / 2 0 2 6

Jessy Petit

Signature du (des) demandeur(s)

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

⚠ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

– un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;

– un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

– un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;

– deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;

– deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

10 Pour un permis d'aménagement portant sur un lotissement

☑ En application de l'article L. 441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

☐ Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Information à remplir sur le professionnel sollicité :

☐ architecte ☐ paysagiste-concepteur

10.1 Pour une personne physique

Nom _____ Prénom _____

10.2 Pour une personne morale

Dénomination _____

Raison sociale _____

N° SIRET __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ Type de société _____

Représentant de la personne morale :

Nom _____ Prénom _____

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : __ __ __ __ __ BP : __ __ __ Cedex : __ __

Téléphone : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __

Adresse électronique :

_____@_____

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Pour les architectes uniquement :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes[15] : _____

Conseil régional de : _____

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Vos données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère chargé de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère chargé de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante* .

Concernant SITADEL, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès du délégué à la protection des données (DPD) du ministère en charge de l'urbanisme :

- à l'adresse suivante :

 rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

Attention, si votre question concerne le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez vous reporter au 1).

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à partir de son formulaire de contact https://www.cnil.fr/fr/plaintes.

[15] Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes. Les six premiers caractères correspondent au numéro d'inscription à l'ordre des architectes.
* https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Département :
PAS DE CALAIS

Commune :
ROUVROY

Section : AL
Feuille : 000 AL 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 19/12/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

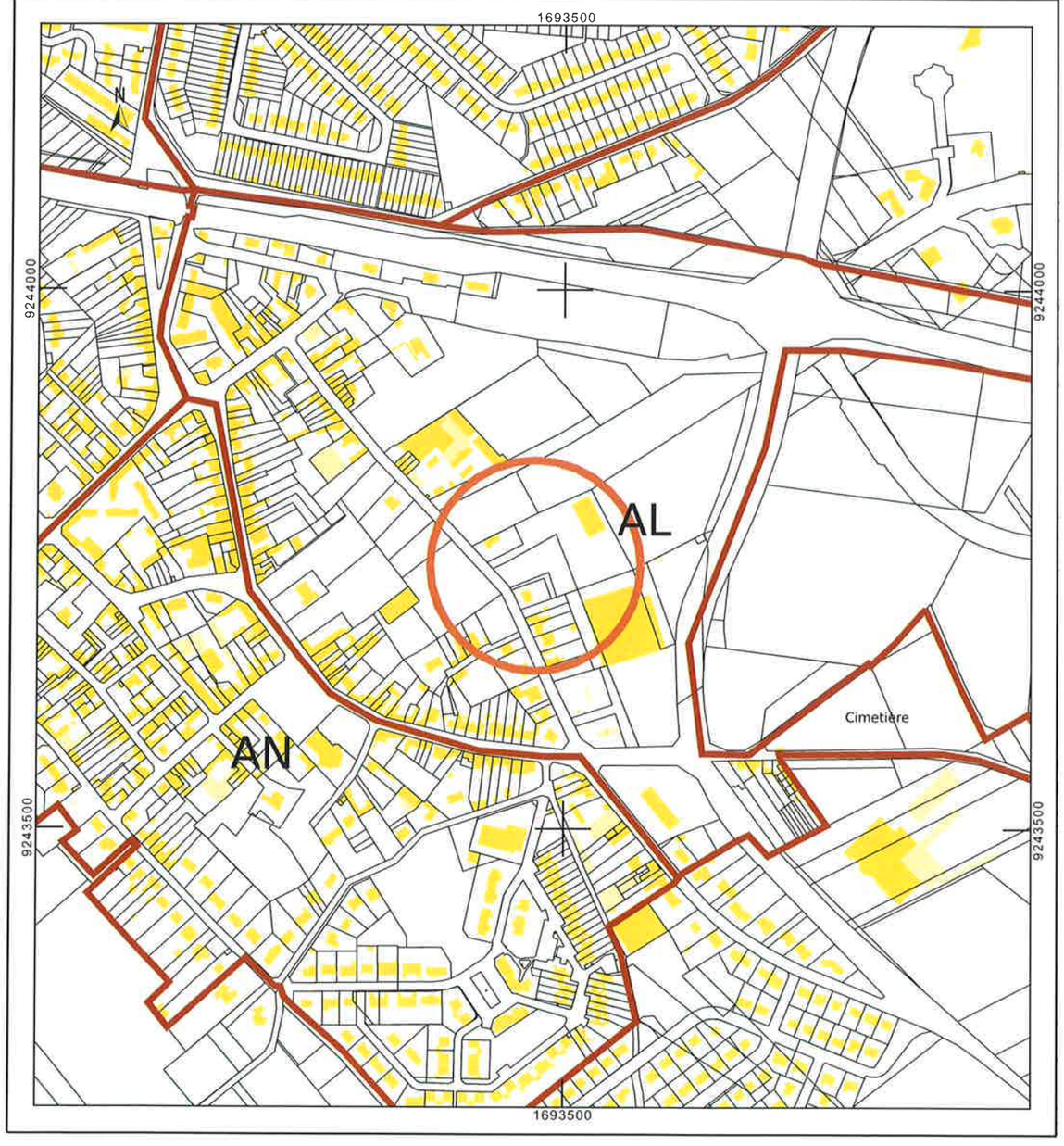
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Pole de Topographie et de Gestion Cadastrale
ARRAS - SAINT POL 10 rue Diderot
62034
62034 ARRAS Cedex
tél. 03.21.24.68.60 -fax
ptgc.620.arras@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

COMMUNE DE ROUVROY

Rue Louis Pasteur

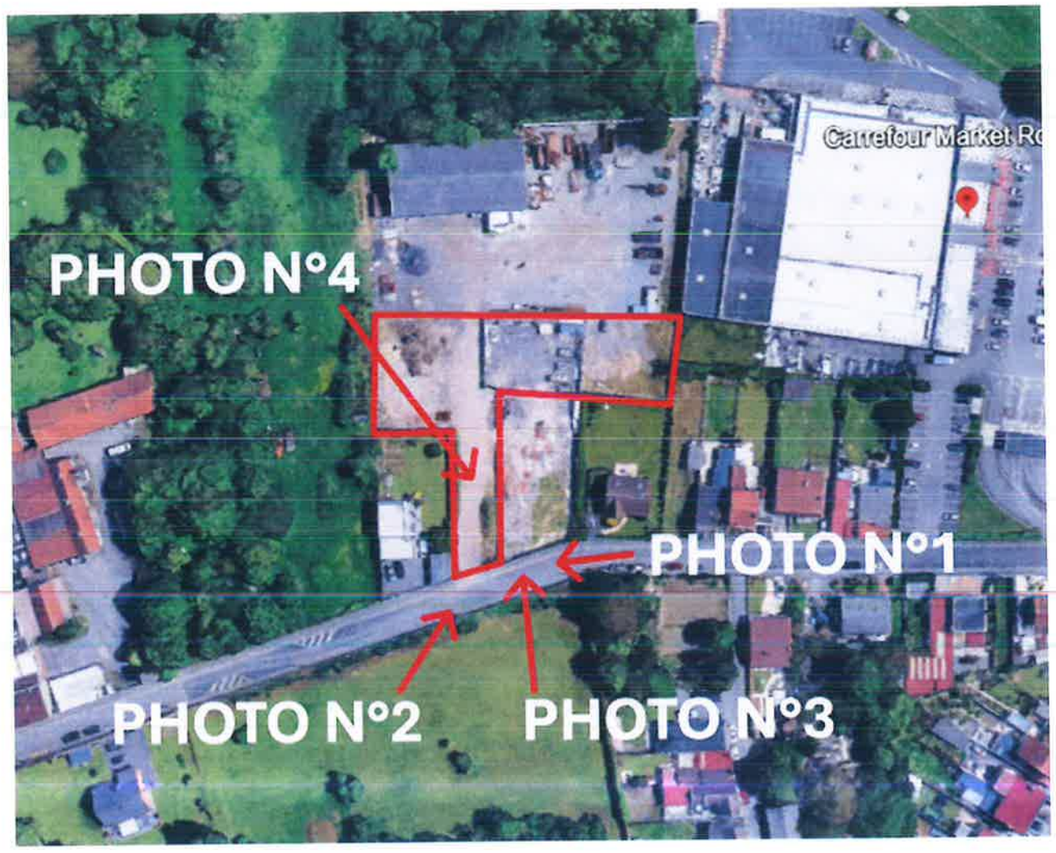
PROJET D'AMENAGEMENT DE 2 LOTS LIBRES

Pièce n° PA01:

PLAN DE SITUATION

Cabinet
Hugues
LAPOUILLE
Géomètre Expert

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI



Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

COMMUNE DE ROUVROY

Rue Louis Pasteur

PROJET D'AMENAGEMENT DE 2 LOTS LIBRES

Pièce n° PA10:

REGLEMENT DE CONSTRUCTION

Cabinet
Hugues
LAPOUILLE
Géomètre Experts

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Il sera fait application du règlement de la Zone UBa du plan local d'urbanisme complété par les précisions ci-après :

ACCES

Les lots ont un accès direct sur la servitude existante.

ARTICLE 1 IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION

L'implantation de l'habitation devra être conforme aux articles UB6 et UB7 du PLU applicable à la zone UB.

ARTICLE 2 ASPECT DES CONSTRUCTIONS

Façades et pignons

Il sera fait application de l'article UB 11 du règlement du P.L.U en vigueur.

Toitures

Il sera fait application de l'article UB 11 du règlement du P.L.U en vigueur.

Hauteurs des constructions

Il sera fait application de l'article UB 10 du règlement du P.L.U en vigueur.

Hauteur du seuil

Le niveau fini du logement devra se situer entre +0.20m et +0.40m du point le plus haut de la voie d'accès au droit de la parcelle.

ARTICLE 3 CLOTURES

Il sera fait application de l'article UB 11 du règlement du P.L.U en vigueur.

ARTICLE 4 EMPRISE AU SOL

Il sera fait application de l'article UB 9 du règlement du P.L.U en vigueur.

ARTICLE 5 STATIONNEMENT

Il sera fait application de l'article UB 12 du règlement du P.L.U en vigueur.

ARTICLE 6 OCCUPATION DU SOL

Il ne pourra être édifié qu'un seul logement par lot.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Numéro de lot	Surface du terrain (en m²)	Surface plancher (en m²)
01	638	200
02	972	250
SURFACE TOTALE	1610	450

Le Lotisseur,

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

COMMUNE DE ROUVROY

Rue Louis Pasteur

PROJET D'AMENAGEMENT DE 2 LOTS LIBRES

Pièce n° PA02:

NOTE DE PRESENTATION

Cabinet
Hugues
LAPOUILLE
Géomètre Expert

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Le lotissement faisant l'objet du présent dossier a pour but la réalisation, d'un programme de construction de 2 lots libres de constructeur.

ARTICLE 1 DESCRIPTION ET DESIGNATION DE LA PROPRIETE

a) Implantation :

L'ensemble de la propriété, d'une surface cadastrale totale de 7 343 m² dont ***2307 m²*** *soront lotis, est issue de la division de la parcelle AL 460 & 462.*

La propriété lotie, desservie par la rue Pasteur, se situe au centre bourg de la commune.

Le terrain loti est en nature d'herbage.

Il est bordé :

Au Sud, par la rue Pasteur

Au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des propriétés bâties.

b) Topographie

Le foncier est constitué de 2 parcelles divisées.

Le site présente une double déclivité :

suivant l'axe Nord / Sud : de 54.40 à 53.80 NGF

suivant l'axe Ouest / Est : de 53.90 à 54.40

Voir l'état actuel suivant plan de géomètre (pièce PA3)

c) Bâti environnant existant

Les parcelles des abords sont occupées par des constructions à destination de logements : maisons individuelles principalement, s'alignant notamment le long de la rue Pasteur.

Les matériaux de façades de ces constructions sont assez variés : on y trouve de la brique, des enduits dans les tons ocres ou gris et des clins bois naturels ou teintés gris.

Les couvertures sont en tuiles avec une répartition assez égale entre tons rouge et noir.

d) Végétation existante

Les abords du site sont très végétalisés avec la présence d'une végétation variée qui prend les formes suivantes :

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

- *Entre la RD 40 & et la rue de Pasteur (frêne, érables, Merisier & chêne)*
- *En limites Nord et Est du terrain : une haie bocagère bien développée qui sera préservée par le projet*

ARTICLE 2 DESCRIPTION DU PROJET

a) Aménagement du terrain :

Le terrain sera aménagé en 2 lots libres de constructeur, pour une surface comprise de ***638 m2 et 972 m2.*** *Le reprofilage des terres des lots seront réalisés lors de la construction des terrains après l'obtention du permis de construire.*

b) Composition et organisation du projet :

Le présent projet s'intégrera parfaitement aux paysages avoisinants. Il se mariera complètement avec les constructions existantes situées au Nord, à l'Ouest et à l'Est du terrain loti.

c) Organisation et aménagement des accès au projet :

L'accès se fera depuis la voie privée en impasse (servitude).

d) Branchements individuels :

Tous les réseaux sont existants au droit du terrain loti, seuls les branchements seront à réaliser.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

COMMUNE DE ROUVROY

Rue Louis Pasteur

PROJET D'AMENAGEMENT DE 2 LOTS LIBRES

Pièce n° PA06:

PHOTOGRAPHIES DU TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

Cabinet
Hugues
LAPOUILLE
Géomètre Expert

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI



RUE LOUIS PASTEUR



Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

COMMUNE DE ROUVROY

Rue Louis Pasteur

PROJET D'AMENAGEMENT DE 2 LOTS LIBRES

Pièce n° PA07:

PHOTOGRAPHIES DU TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN

Cabinet
Hugues
TAPOUL
Géomètre Expert

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI



VUE DU TERRAIN DEPUIS LA RUE LOUS PASTEUR

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI



VUE DES TERRAINS DEPUIS LA SERVITUDE

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

GEOCLES
BUREAU D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

PROCES-VERBAL D'ESSAI
ESSAI MATSUO
IDENTIFICATION DE LA PERMEABILITE D'UN SOL

Dossier N°	G2A 26068
Donneur d'ordre :	M Petit Gessy
Numéro cadastral	Section AC n°464 / Section AC n°465 / Section AC n°466 / Section AC n°467
Adresse	30 Rue Louis Pasteur, 62320 Rouvroy

METHODE MASTUO (réalisé selon le mode opératoire MO 233-124)

Principe de l'essai :
Réalisation par pelle mécanique d'une fouille de volume déterminé. Après remplissage initial, suivi de l'abaissement du niveau d'eau sans saturation. Essai très adapté pour des techniques alternatives superficielles

Perméabilité k (m/s)		10	1	10^{-1}	10^{-2}	10^{-3}	10^{-4}	10^{-5}	10^{-6}	10^{-7}	10^{-8}	10^{-9}	10^{-10}	10^{-11}
		+										-		
Granulo-métrie	homogène	gravier pur				sable pur		sable très fin			silt		argile	
	variée	gravier gros et moyen		gravier et sable			sable et argile-limons							

COORDONNEES GPS DES POINTS DE SONDAGES			
Sondage	**Longitude**	**Latitude**	**Hauteur ellipsöidale**
MAT1	2.90853048	50.39318341	100.064
MAT2	2.90861921	50.39309298	99.887
PR	2.90784359	50.39305043	100.714

RESULTATS DES ESSAIS PORCHET		
Test de perméabilité	**Profondeur**	**Coefficient K (mm/h)**
MAT1	1.30 m	0
MAT2	**1.30 m**	**1350***

* Résultat non représentatif des conditions réelles du terrain, l'essai ayant été réalisé dans un sol fortement remblayé.

Conclusion :
Le sol en place, de nature argilo-limoneuse, possède une perméabilité médiocre.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Hydrogéologie

Lors de notre intervention (03/04/2026), aucune arrivée d'eau n'a été remarquée en cours de sondage jusqu'à la base des sondages MAT1 et MAT2 soit jusque 1.30 m de profondeur par rapport au niveau du terrain actuel.

Les niveaux d'eaux non stabilisés ont été relevés lors de notre intervention :

Les mesures en m/Terrain Actuel (TA) sont décrite dans le tableau ci-dessous.

Sondage	Colmatage du trou de sondage	Présence d'eau	Niveau d'eau (m / TA)
MAT1	NON	NON	Néant
MAT2	NON	NON	Néant

Ces relevés ayant un caractère ponctuel et instantané, ne permettent pas de préciser l'amplitude des variations du niveau d'eau ; qui peut remonter fortement en période pluvieuse ou suite à l'arrêt d'éventuels puits ou pompages.

Ces mesures non stabilisées sont données uniquement à titre indicatif et ne reflètent pas le niveau réel de la nappe phréatique. Les raisons les plus fréquentes en sont :

- Un rétrécissement, un colmatage ou éboulement du trou de sondage qui peuvent rendre impossible la mesure du niveau d'eau.
- Des arrivées d'eaux ponctuelles d'origine météorologique ou provenant de remblais saturés en eau qui peuvent remplir le trou de forage. Dans ce cas, le niveau d'eau mesuré est supérieur à celui de la nappe phréatique.
- Dans les terrains peu perméables, la nappe qui se stabilise lentement dans les trous de sondage, jusqu'à plusieurs jours. Le niveau d'eau mesuré est alors plus bas que le niveau réel de la nappe phréatique.
- Une nappe artésienne ou captive qui est retenue sous pression sous un horizon étanche. Le niveau d'eau mesuré peut donc être supérieur à celui que l'on mesurerait si la couche étanche n'avait pas été percée lors du sondage.

Des circulations d'eaux superficielles peuvent par ailleurs se produire en période pluvieuse. Il appartient donc au responsable du projet de se faire communiquer par les services compétents le niveau des plus hautes eaux au droit du projet afin de vérifier les risques d'inondation.

Pour reconnaître le niveau d'une nappe phréatique et ses variations et définir les Niveaux des Plus Hautes Eaux (NPHE), il faut réaliser la pose d'un ou plusieurs piézomètres et effectuer les relevés mensuels sur une période d'au moins un an afin de surveiller ce niveau.

Un diagnostic hydrogéologique peut également être effectué par un bureau d'étude spécialisée, afin de déterminer le niveau des plus hautes eaux.

A Ouve-Wirquin, le 13/04/2026

A. HAMELLE

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

GÉOCLÉS

ANNEXE 1
Plan d'implantation des sondages

GEOCLES	PLAN D'IMPLANTATION DES SONDAGES	G2A 26068
	Rouvroy (62320)	M Petit Gessy



Légende :

MAT : Essai Matsuo

PR : Point de référence

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

GÉOCLES

ANNEXE 2
Sondages et essais in-situ

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE MATSUO - ESSAI A LA FOSSE

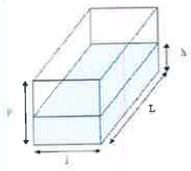
Dossier :	G2A 28068
Date :	13-avr-26
Commune :	Rouvroy
Client :	M Petit Gessy
Opérateur :	CB
Dépouillement :	AH

P (m)	l (m)	L (m)	C	Référence
1.3	0.4	0.8	0.13	MAT1

t (min)	Δ h / TN (m)	h d'eau (m)	K (m/s)
0	1.000	0.30	-
60	1.000	0.30	0.0CE+00

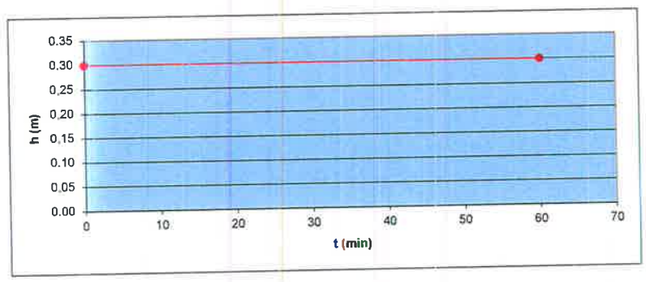
COUPE DE SOL

Profondeur (m)	Nature du sol
0.00 - 0.40	Remblais argileux brun
0.40 - 1.30	Limon argileux brun



$$K = \frac{\cdot C}{60 \times t} \times \ln \frac{h + C}{H + C} \quad \text{avec } C = \frac{L \times l}{2 \times (L + l)}$$

K = perméabilité des sols (m/s)
H = hauteur du niveau d'eau à t=0 (m)
h = hauteur du niveau d'eau à t (m)
L = longeur de la fosse (m)
l = largeur de la fosse (m)



Perméabilité moyenne

K (m/s)	K (mm/h)
0.00E+00	0.00

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE MATSUO - ESSAI A LA FOSSE

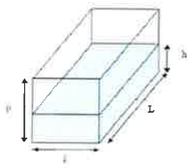
Dossier :	G2A 26068
Date :	13-avr-26
Commune :	Rouvroy
Client :	M Petit Gessy
Opérateur :	CB
Dépouillement :	AH

P (m)	l (m)	L (m)	C	Référence
1.3	0.4	0.8	0.13	MAT2

t (min)	Δ h / TN (m)	h d'eau (m)	K (m/s)
0	1.100	0.20	-
5	1.300	0.01	3.75E-04

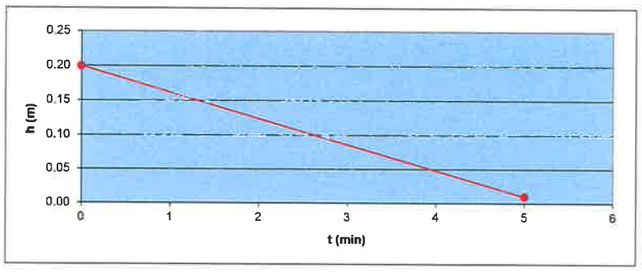
COUPE DE SOL

Profondeur (m)	Nature du sol
0.00 - 1.30	Remblais limono-argileux brun



$$K = \frac{-C}{60 \times t} \times \ln \frac{h + C}{H + C} \quad \text{avec} \quad C = \frac{L \times l}{2 \times (L + l)}$$

K = perméabilité des sols (m/s)
H = hauteur du niveau d'eau à t=0 (m)
h = hauteur du niveau d'eau à t (m)
L = longeur de la fosse (m)
l = largeur de la fosse (m)



Perméabilité moyenne

K (m/s)	K (mm/h)
3.75E-04	1350.35

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Notice technique de dimensionnement du bassin de tamponnement des eaux pluviales

Le 19/05/2026

Commune de : ROUVROY
Projet/rue : rue Louis Pasteur
Maître d'ouvrage : M. PETIT
Maître d'oeuvre : SARL Techni concept 39 Bis rue de la Clef à Hazebrouck Tel: 03 28 48 07 61 Email: hazebrouck@techniconcept59.fr
Gestionnaire de l'assainissement :

Méthode de dimensionnement : Méthode des pluies

Présentation des paramètres

Coefficients de Montana

Période de Retour 100 ans			
Pas de temps	6min-30min	15min-6h	6h-24h
a =	6,698	14,684	45,826
b =	-0,462	-0,715	-0,909

Calcul de la surface active et du coefficient de ruissellement

Nature de la surface interceptée	Surfaces (en m²)	Coefficient d'apport (en %)	Surface d'apport (en m²)
Surfaces accès imperméables (en m²)	70	*95%*	66,5
Surfaces toitures (en m²)	140	*95%*	133
Surface totale	**210**		

Surface active totale (Sa)=	199,5
Coefficient de ruissellement (Cr)=	95,0%

*Calcul du débit de fuite Qs (en mm/min) selon la formule Qs=60000*Qf/Sa*

Avec

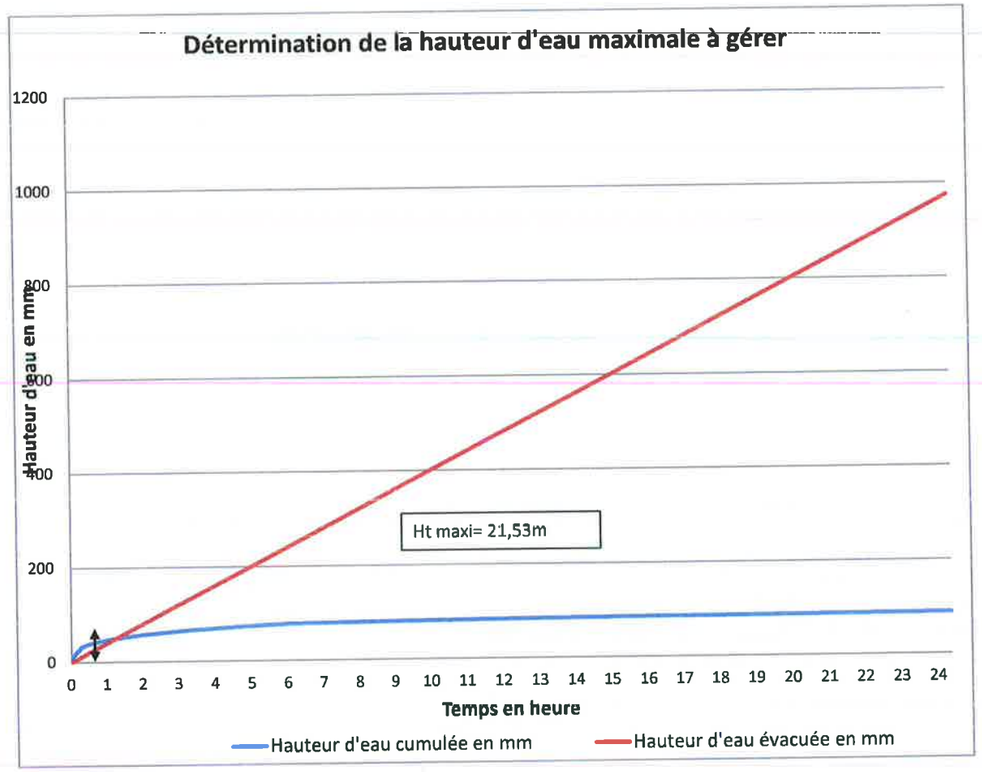
Débit de fuite autorisé (en l/s/ha)	3,75x10-4	
Débit de fuite (Qf) (en m³/s)	0,00225	0,00225

D'où Débit de fuite (Qs) (en mm/min)	**0,6767**

Présentation des résultats

TechniConcept
SARL TECHNI CONCEPT
39bis rue de la Clef
59190 HAZEBROUCK

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI



Hauteur d'eau maximale à gérer (en mm)	21,53

Calcul du volume de rétention

Volume d'eau maximal à gérer = **Hauteur maxi (en mm) *Sa(en m²)*10**	
Volume d'eau maximal en m³ à gérer pour une pluie centennale	**4**
Volume de rétention global à mettre en œuvre (en m³) en cas de régulation du débit	**4**

TechniConcept
BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES
SARL TECHNI CONCEPT
39bis rue de la Clef
59190 HAZEBROUCK

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMMUNE DE ROUVROY

Rue Louis Pasteur

PROJET DE LOTISSEMENT DE 2 LOTS LIBRES

Pièce n° PA08:

PROGRAMME DE TRAVAUX

Cabinet
Hugues
LAPOUILLE
Géomètre Expert

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Tous les travaux prévus et énumérés ci-dessous seront réalisés au frais de l'aménageur.

I. VOIRIE.

La chaussée sera reprofilée à l'aide d'une grave non traitée sur 30 cm 0 / 40 et surmontée d'un gravier roulé sur l'emprise de la servitude.

II. ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES ET EAUX USEES.

Dans le cadre du projet, deux essais de perméabilité ont été réalisés entre 0 et 1m30 de profondeur. Parmis les deux essais, nous retenons une valeur pour réaliser les calculs de dimensionnement, à savoir K=3,75.10-4m/s.

Toutes les eaux pluviales du domaine privé seront gérées à la parcelle par le biais de puits de perte. Chacun d'eux disposera d'un volume de rétention de 4m³, ce qui correspond à une pluie centennale. La note de calcul et les essais MATSUO sont transmis en annexe. Ces ouvrages devront figurer sur les plans de permis de construire.

Les eaux usées seront évacuées directement au réseau d'assainissement public existant par l'intermédiaire d'un tabouret de branchement ø400 PVC.

III. EAU POTABLE

Les lots libres seront équipés d'une fosse à compteur permettant d'alimenter individuellement le logement, cette fosse sera raccordée à la canalisation existante rue Louis Pasteur. Le réseau sera un diamètre 40 PEHD en accord avec le gestionnaire du réseau. Les compteurs seront positionnés en limite du domaine public rue Louis Pasteur.

IV. ELECTRICITE

Les lots libres seront équipés d'un coffret CIBE posé en limite de propriété par le lotisseur et alimentés en basse tension à partir du réseau existant rue Louis Pasteur.

V. TELEPHONE & FIBRE OPTIQUE

Un regard de branchement sera posé en limite de propriété et raccordé aux réseaux existants conformément au cahier des charges des gestionnaires.

Ces travaux sont décrits au plan ***« DES TRAVAUX »*** *(Pièce PA08a) annexé au présent dossier.*

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

ⓘ Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : rue Louis Pasteur

Lieu-dit : _____

Localité : ROUVROY

Code postal : 6 2 3 2 0

Références cadastrales[2] :

ⓘ Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes références cadastrales complémentaires.

Préfixe : ___ Section : A L Numéro : 4 6 0 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 5 253

Préfixe : ___ Section : A L Numéro : 4 6 2 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2 090

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Superficie totale du terrain (en m²)[3] : 7343

3.2 Situation juridique du terrain

ⓘ Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	☐ Oui	☑ Non	☐ Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	☐ Oui	☑ Non	☐ Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?	☐ Oui	☑ Non	☐ Je ne sais pas
Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ?	☐ Oui	☑ Non	☐ Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ?	☐ Oui	☑ Non	☐ Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

REÇU
Le 19 OCT. 2026

[2] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.
[3] La superficie totale est l'addition de la superficie de chaque parcelle désignée dans le présent document et les annexes Références cadastrales complémentaires.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

COMMUNE DE ROUVROY

Rue Louis Pasteur

REÇU
Le 13 JUIL. 2026

PROJET D'AMENAGEMENT DE 2 LOTS LIBRES

Pièce n° PA02:

NOTE DE PRESENTATION

Cabinet
Hugues
LAPOUILLE
Géomètre Expert

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Le lotissement faisant l'objet du présent dossier a pour but la réalisation, d'un programme de construction de 2 lots libres de constructeur.

ARTICLE 1 DESCRIPTION ET DESIGNATION DE LA PROPRIETE

a) Implantation :

L'ensemble de la propriété, d'une surface cadastrale totale de 7 343 m² dont ***2307 m²*** *seront lotis, est issue de la division de la parcelle AL 460 & 462.*

La propriété lotie, desservie par la rue Pasteur, se situe au centre bourg de la commune.

Le terrain loti est un terrain remanié avec la présence de gravier.

Il est bordé :

Au Sud, par la rue Pasteur

Au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des propriétés bâties.

b) Topographie

Le foncier est constitué de 2 parcelles divisées.

Le site présente une double déclivité :

suivant l'axe Nord / Sud : de 54.40 à 53.80 NGF

suivant l'axe Ouest / Est : de 53.90 à 54.40

Voir l'état actuel suivant plan de géomètre (pièce PA3)

REÇU
Le 13 JUIL. 2023

c) Bâti environnant existant

Les parcelles des abords sont occupées par des constructions à destination de logements : maisons individuelles principalement, s'alignant notamment le long de la rue Pasteur.

Les matériaux de façades de ces constructions sont assez variés : on y trouve de la brique, des enduits dans les tons ocres ou gris et des clins bois naturels ou teintés gris.

Les couvertures sont en tuiles avec une répartition assez égale entre tons rouge et noir.

d) Végétation et clôture existante

Le terrain ne comporte aucune végétation. Il est partiellement clôturé, soit par des

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

murs en parpaings, soit par des clôtures constituées de plaques en béton. Les hauteurs des clôtures sont variables selon les limites de la parcelle.

e) Voie existante (servitude)

La voie d'accès existante, revêtue en gravier, permettra de desservir les deux lots. Son emprise varie entre 7 m et 12 m de largeur. Cette voie sera conservée en l'état et son revêtement en gravier sera maintenu, aucune modification de son profil ou de sa nature n'étant prévue dans le cadre du projet.

ARTICLE 2 DESCRIPTION DU PROJET

a) Aménagement du terrain :

Le terrain sera aménagé en 2 lots libres de constructeur, pour une surface comprise de ***638 m2 et 972 m2.*** *Le reprofilage des terres des lots seront réalisés lors de la construction des terrains après l'obtention du permis de construire.*

b) Composition et organisation du projet :

Le présent projet s'intégrera parfaitement aux paysages avoisinants. Il se mariera complètement avec les constructions existantes situées au Nord, à l'Ouest et à l'Est du terrain loti.

c) Organisation et aménagement des accès au projet :

L'accès se fera depuis la voie privée en impasse (servitude).

d) Branchements individuels :

Tous les réseaux sont existants au droit du terrain loti, seuls les branchements seront à réaliser.

d) Ordures ménagères :

La collecte des ordures ménagères se fera sur des aires de présentations dédiées et situées à l'entrée de la voie privée (servitude). Le revêtement sera en gravier d'une surface au sol de 3m².

REÇU
Le 13 JUIL. 2026

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Commune de

ROUVROY

Propriété de

M. PETIT Davy - M. PETIT Marlon

SCI VDS-FP IMMOBILIER

Rue Louis Pasteur

Section AL 460-462

PA08a
PLAN DES TRAVAUX

Intervenant	Modifications	Date
F. BRACKENIER	Etablissement du plan	28-04-2025
F.C	PA	13-11-2025

Echelle	☒ 1/200 ☐ 1/250 ☐ 1/500 ☐ 1/1000 ☐ 1/2000
Suivi	F. BRACKENIER
Code Info	B-02388 .dwg

Hugues LAPOUILLE Géomètre-Expert

SELARL Hugues Lapouille
Agence de Bruay la Buissière
371, rue des Chantiers - CS 911
62701 Bruay-la-Buissière Cedex

Tel : 03 21 62 02 02
Port : 06-17-22-80-38
Fax : 03 21 53 41 25
bruay@lapouille-geometre.fr

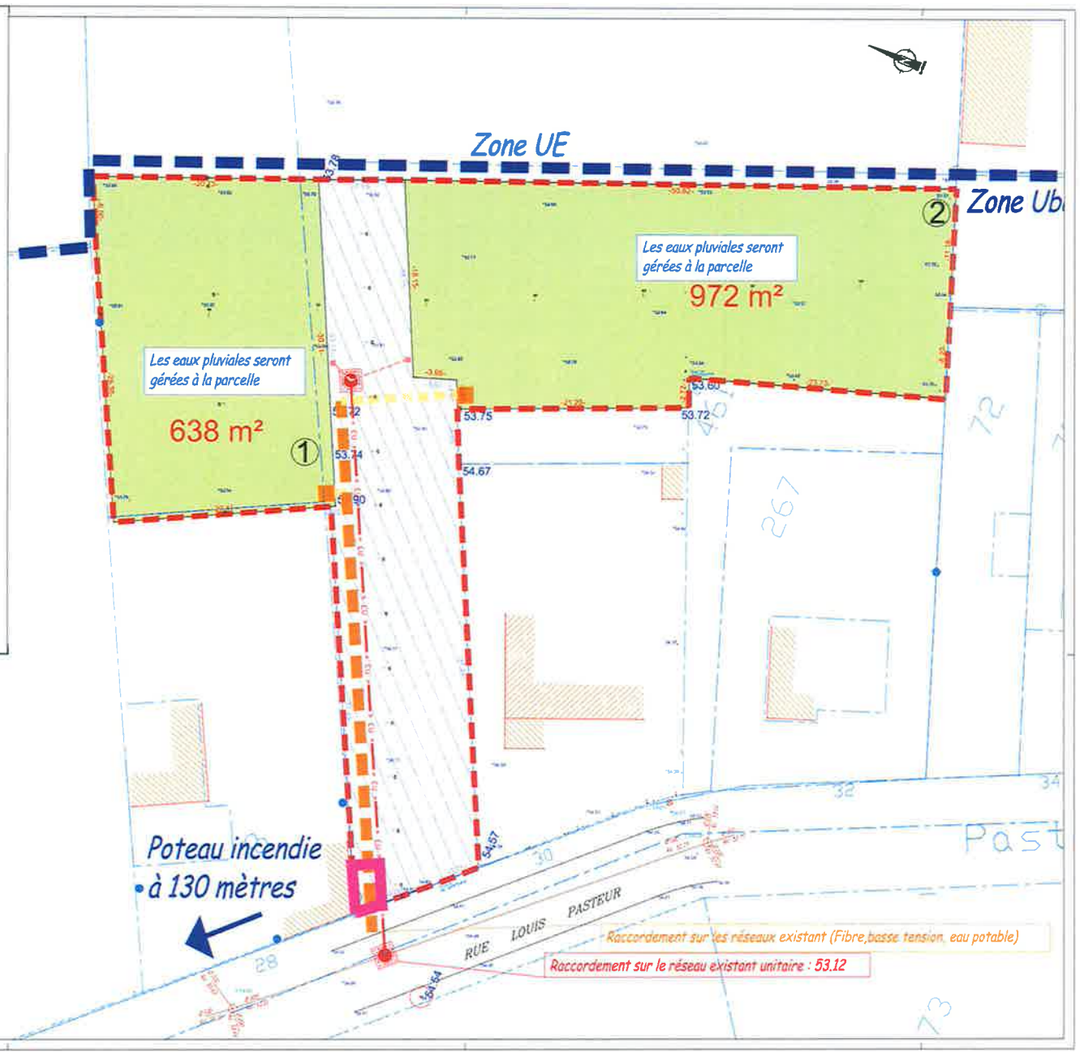
Dossier n°: B-02388

Légende :

- Surface lotie : 2307 m²
- Tranchée commune réseaux divers (eau potable, fibre, BT)
- Réseau d'eaux usées à réaliser
- 53.80 Cote de niveau existante
- Zone de stockage des ordures ménagères à l'intérieur de la servitude

Le 13 JUIL. 2026

REÇU



Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Commune de

ROUVROY

Propriété de

M. PETIT Davy – M. PETIT Marlon

SCI VDS-FP IMMOBILIER

Rue Louis Pasteur

Section AL 460-462

PA05
PROFIL EN LONG
COUPES terrain naturel / projet

Intervenant	Modifications	Date
F. BRACKENIER	Etablissement du plan	28-04-2025
F.C	PA	13-11-2025

Echelle ☒1/200 ☐1/250 ☐1/500 ☐1/1000 ☐1/2000

Suivi F. BRACKENIER

Code info B-02388 .dwg

Hugues LAPOUILLE Géomètre-Expert

SELARL Hugues Lapouille
Agence de Bruay la Buissière
371, rue des Charitables - CS 911
62701 Bruay-la-Buissière Cedex

Tél : 03 21 62 62 02
Port : 06-17-22-80-38
Fax : 09 21 53 41 21
bruay@lapouille-geometre.fr

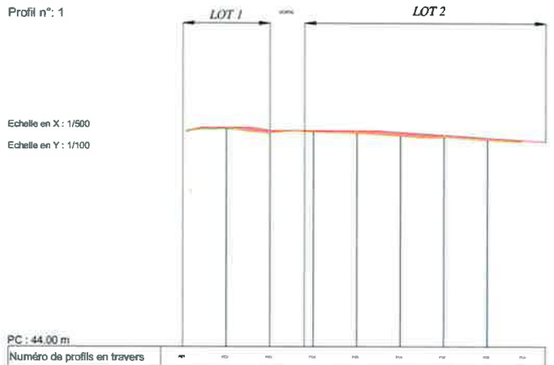
Dossier n°: B-02388

COVADIS

Profil dessiné par Covadis

Profil n°: 1

Axe BB'



Echelle en X : 1/500

Echelle en Y : 1/100

PC : 44.00 m

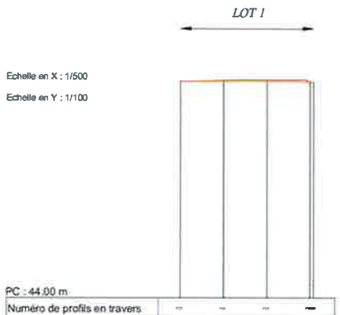
Numéro de profils en travers	
Altitudes TN	
Altitudes Projet	
Ecarts TN - Projet	
Distances partielles TN	
Distances cumulées TN	
Distances partielles Projet	
Distances cumulées Projet	
Pentes et rampes	
Alignements droits et courbes	

COVADIS

Profil dessiné par Covadis

Profil n°: 1

Axe CC'

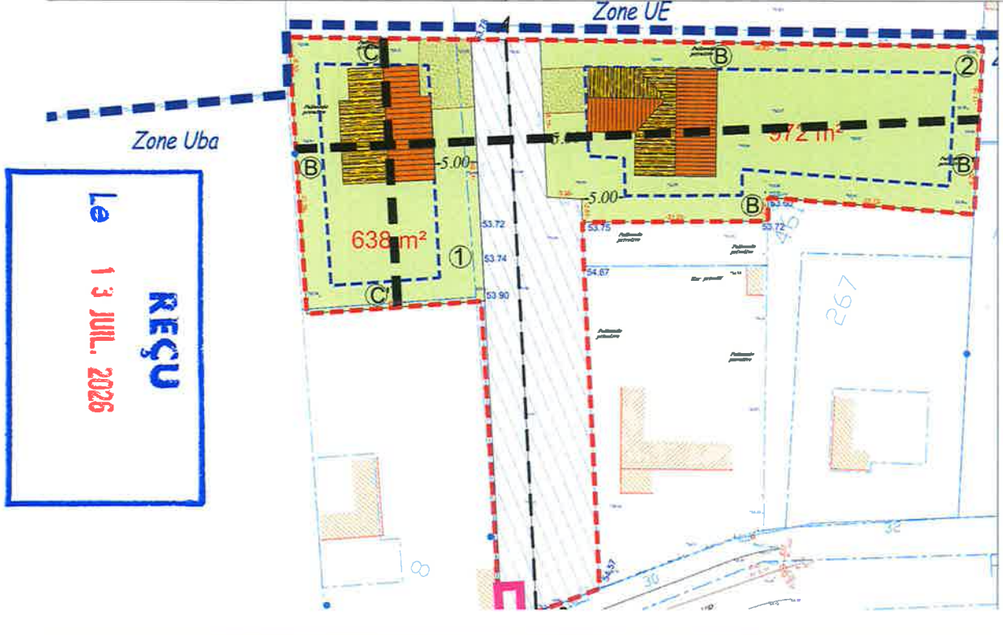


Echelle en X : 1/500

Echelle en Y : 1/100

PC : 44.00 m

Numéro de profils en travers	
Altitudes TN	
Altitudes Projet	
Ecarts TN - Projet	
Distances partielles TN	
Distances cumulées TN	
Distances partielles Projet	
Distances cumulées Projet	
Pentes et rampes	
Alignements droits et courbes	

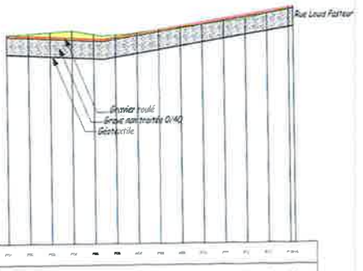


COVADIS

Profil dessiné par Covadis

Profil n°: 1

Profil en long selon l'axe AB



Echelle en X : 1/500

Echelle en Y : 1/50

PC : 49.00 m

Numéro de profils en travers	
Altitudes TN	
Altitudes Projet	
Ecarts TN - Projet	
Distances partielles TN	
Distances cumulées TN	
Distances partielles Projet	
Distances cumulées Projet	
Pentes et rampes	
Alignements droits et courbes	

Envoyé en préfecture le 02/11/2026

Reçu en préfecture le 02/11/2026

Publié le

ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Commune de

ROUVROY

Propriété de

M. PETIT Davy - M. PETIT Marlon

SCI VDS-FP IMMOBILIER

Rue Louis Pasteur

Section AL 460-462

PA03

PLAN DE L'ETAT INITIAL

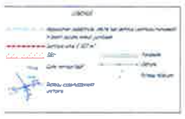
Intervenant	Modifications	Date
F. BRACKENIER	Etablissement du plan	28-04-2025
F. BRACKENIER	Modification du plan	12-05-2025
F. BRACKENIER	Bornage	16-07-2025
Echelle	☒1/200 ☐1/250 ☐1/500 ☐1/1000 ☐1/2000	
Suivi	F. BRACKENIER	
Code info	B-02388 .dwg	

Hugues LAPOUILLE Géomètre-Expert

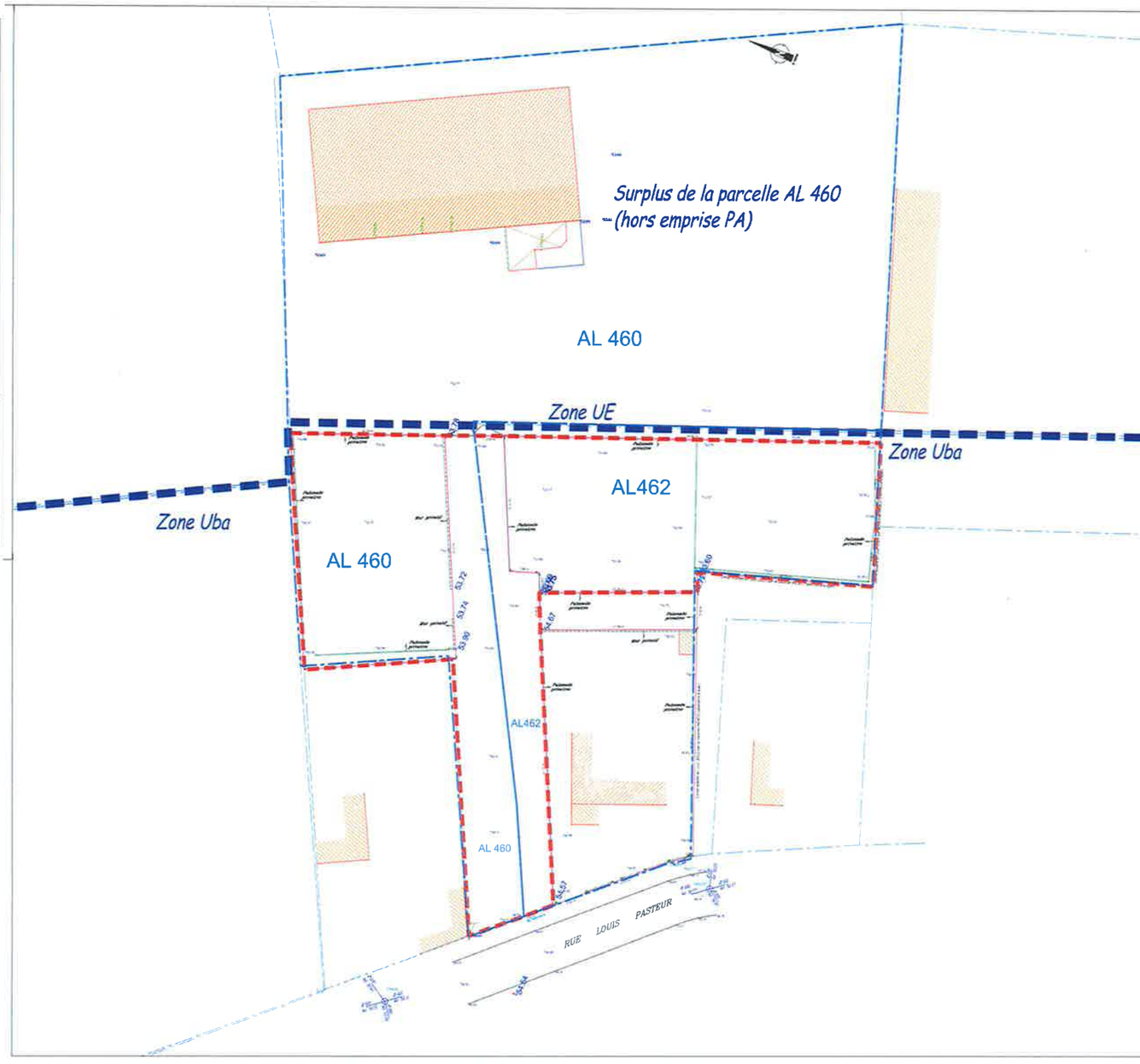
SELARL Hugues Lapouille
Agence de Bruay la Buissière
371, rue des Chantelles - CS 911
62701 Bruay-la-Buissière Cedex

Tél : 03 21 62 02 02
Port: 06-17 22 80 38
Fax : 03 21 53 41 21
bruay@lapouille-geometre.fr

Dossier n°: B-02388



REÇU
Le 13 JUIL. 2026



Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

COMMUNE DE ROUVROY

Rue Louis Pasteur

PROJET D'AMENAGEMENT DE 2 LOTS LIBRES

Pièce n° PA10:

REGLEMENT DE CONSTRUCTION

REÇU
Le 13 JUIL. 2026

Cabinet
Hugues
LAPOUILLE
Géomètre-Expert

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Il sera fait application du règlement de la Zone UBa du plan local d'urbanisme complété par les précisions ci-après :

ACCES

Les lots ont un accès direct sur la servitude existante.

ARTICLE 1 IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION

L'implantation de l'habitation devra être conforme aux articles UB6 et UB7 du PLU applicable à la zone UB.

ARTICLE 2 ASPECT DES CONSTRUCTIONS

Façades et pignons

Il sera fait application de l'article UB 11 du règlement du P.L.U en vigueur.

Toitures

Il sera fait application de l'article UB 11 du règlement du P.L.U en vigueur.

Hauteurs des constructions

Il sera fait application de l'article UB 10 du règlement du P.L.U en vigueur.

Hauteur du seuil

Le niveau fini du logement devra se situer entre +0.20m et +0.40m du point le plus haut de la voie d'accès au droit de la parcelle.

ARTICLE 3 CLOTURES

Il sera fait application de l'article UB 11 du règlement du P.L.U en vigueur.

ARTICLE 4 EMPRISE AU SOL

Il sera fait application de l'article UB 9 du règlement du P.L.U en vigueur.

ARTICLE 5 STATIONNEMENT

Il sera fait application de l'article UB 12 du règlement du P.L.U en vigueur.

ARTICLE 6 OCCUPATION DU SOL

Il ne pourra être édifié qu'un seul logement par lot.

REÇU
Le 13 JUIL. 2026

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

ARTICLE 7 GESTION DES EAUX PLUVIALES

Toutes les eaux pluviales du domaine privé seront gérées à la parcelle par le biais de puits de perte. Chacun d'eux disposera d'un volume de rétention de 4m³, ce qui correspond à une pluie centennale.

TABLEAU DES SURFACES DE PLANCHER

Numéro de lot	Surface du terrain (en m²)	Surface plancher (en m²)
01	638	200
02	972	250
SURFACE TOTALE	1610	450

Le Lotisseur,

REÇU
Le 13 JUIL. 2026

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Commune de

ROUVROY

Propriété de

M. PETIT Davy – M. PETIT Marlon

SCI VDS-FP IMMOBILIER

Rue Louis Pasteur

Section AL 460-462

PA03

PLAN DE L'ETAT INITIAL

Intervenant	Modifications	Date
F. BRACKENIER	Etablissement du plan	28-04-2025
F. BRACKENIER	Modification du plan	12-05-2025
F. BRACKENIER	Bornage	16-07-2025

Echelle	☒1/200 ☐1/250 ☐1/500 ☐1/1000 ☐1/2000
Suivi	F. BRACKENIER
Code info	B-02388 .dwg

Siège Social
41, rue de la Clef - BP 116
59522 Hazebrouck Cedex
Tél : 03 28 41 46 90
Fax : 03 28 41 46 94
hazebrouck@lapouille-geometre.fr

Agence Lens
12 place République BP 264
62305 Lens
Tél : 03 21 43 01 02
Fax : 03 21 67 79 50
lens@lapouille-geometre.fr

Permanence Béthune
658 avenue de Bruay
62400 Béthune
Tél : 03 21 56 45 65
Fax : 03 21 53 41 21

Hugues LAPOUILLE
Géomètre-Expert

SELARL Hugues Lapouille
Agence de Bruay la Buissière
371, rue des Charitables - CS 911
62701 Bruay-la-Buissière Cedex

Tél : 03 21 62 02 02
Port: 06-17-22-80-38
Fax : 03 21 53 41 21
bruay@lapouille-geometre.fr

Dossier n°: B-02388

LEGENDE

- Application cadastrale, limite non définie contradictoirement n'ayant aucune valeur juridique
- Limite acceptée
- Bâti
- Palissade
- Clôture

Surplus de la parcelle AL 460 (hors emprise PA)

Zone UE

Zone Uba

Zone Uba

RUE LOUIS PASTEUR

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Commune de

ROUVROY

Propriété de

M. PETIT Davy - M. PETIT Marlon

SCI VDS-FP IMMOBILIER

Rue Louis Pasteur

Section AL 460-462

PA04
PLAN DE COMPOSITION 3D

Intervenant	Modifications	Date	
F. BRACKENIER	Etablissement du plan	28-04-2025	
F.C	PA	13-11-2025	

Echelle	☒1/200 ☐1/250 ☐1/500 ☐1/1000 ☐1/2000
Suivi	F. BRACKENIER
Code info	B-02388 .dwg

Siège Social
41, rue de la Clef - BP 116
59523 Hazebrouck Cedex
Tél 03 28 41 46 90
Fax 03 28 41 46 54
hazebrouck@lapouille geometre.fr

Agence Lens
32 place République - BP 264
62305 Lens
Tél : 03 21 43 01 02
Fax : 03 21 67 76 50
lens@lapouille-geometre.fr

Permanence Béthune
658 avenue de Bruay
62400 Béthune
Tél : 03 21 56 45 66
Fax : 03 21 53 41 21

Hugues LAPOUILLE
Géomètre-Expert

SELARL Hugues Lapouille
Agence de Bruay la Buissière
371, rue des Charitables - CS 911
62701 Bruay-la-Buissière Cedex

Tél : 03 21 62 02 02
Port: 06-17-22-80-38
Fax : 03 21 53 41 21
bruay@lapouille-geometre.fr

Dossier n°: B-02388

Légende :

- Surface lotie : 2307 m²
- Zone constructible avec orientation de faitage libre. Recul de 5m minimum par rapport à la limite d'emprise des voies à créer.
- Servitude de passage de la voie existante
- Ⓑ H/2- 3 mini
- 53.80 Cote de niveau existante
- Cotation lot / Cotation servitude

Surplus de la parcelle AL 460 (hors emprise PA)

Zone UE

Zone Uba

Zone Uba

638 m²

972 m²

5.00

RUE LOUIS PASTEUR

Pasteur

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Commune de

ROUVROY

Propriété de

M. PETIT Davy – M. PETIT Marlon

SCI VDS-FP IMMOBILIER

Rue Louis Pasteur

Section AL 460-462

PA05
PROFIL EN LONG
COUPES terrain naturel / projet

Intervenant	Modifications	Date	
F. BRACKENIER	Etablissement du plan	28-04-2025	
F.C	PA	13-11-2025	

Echelle	☒1/200 ☐1/250 ☐1/500 ☐1/1000 ☐1/2000
Suivi	F. BRACKENIER
Code info	B-02388 .dwg

Siège Social
41, rue de la Clef - BP 335
59512 Hazebrouck Cedex
Tél : 03 28 41 46 90
Fax : 03 28 41 46 54
hazebrouck@lapouille geometre.fr

Agence Lens
12 place République - BP 264
62305 Lens
Tél : 03 21 43 01 01
Fax : 03 21 67 76 50
lens@lapouille geometre.fr

Permanence Béthune
618 avenue de Bruay
62400 Bethune
Tél : 03 21 56 45 66
Fax : 03 21 53 41 21

Hugues LAPOUILLE
Géomètre-Expert

SELARL Hugues Lapouille
Agence de Bruay la Buissière
371, rue des Charitables - CS 911
62701 Bruay-la-Buissière Cedex

Tél : 03 21 62 02 02
Port: 06-17-22-80-38
Fax : 03 21 53 41 21
bruay@lapouille-geometre.fr

Dossier n°: B-02388

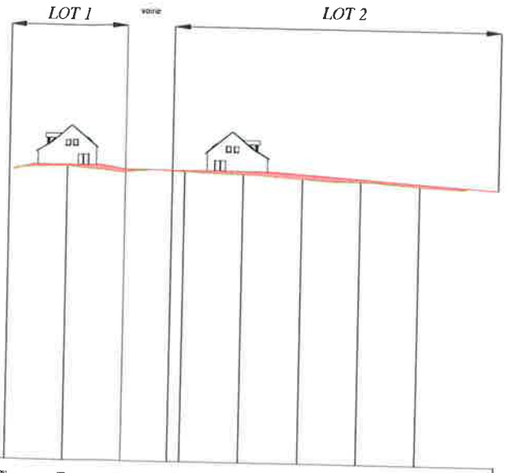
COVADIS

Profil dessiné par Covadis

Profil n°: 1

Echelle en X : 1/500

Echelle en Y : 1/100



PC : 44.00 m

Numéro de profils en travers	PC1	PC2	PC3	PC4	PC5	PC6	PC7	PC8	PC9
Altitudes TN	54.80	54.77	54.73	54.70	54.66	54.63	54.59	54.56	54.52
Altitudes Projet	54.80	54.78	54.76	54.74	54.72	54.70	54.68	54.66	54.64
Ecarts TN - Projet	0.00	0.01	0.03	0.04	0.06	0.07	0.09	0.10	0.12
Distances partielles TN		10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00		
Distances cumulées TN	0.00	10.00	20.00	30.00	40.00	50.00	60.00	68.39	
Distances partielles Projet		10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	8.39	
Distances cumulées Projet	0.00	10.00	20.00	30.00	40.00	50.00	60.00	68.39	
Pentes et rampes	RAMPE L = 11.83 m P = -2.00 %		RAMPE L = 24.83 m P = -4.00 %				RAMPE L = 28.22 m P = -4.00 %		
Alignements droits et courbes	DROITE L = 79.39 m								

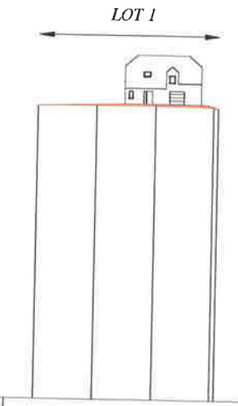
COVADIS

Profil dessiné par Covadis

Profil n°: 1

Echelle en X : 1/500

Echelle en Y : 1/100



PC : 44.00 m

Numéro de profils en travers	PC1	PC2	PC3	PC4
Altitudes TN	54.80	54.77	54.73	54.70
Altitudes Projet	54.80	54.78	54.76	54.74
Ecarts TN - Projet	0.00	0.01	0.03	0.04
Distances partielles TN		10.00	10.00	10.00
Distances cumulées TN	0.00	10.00	20.00	30.00
Distances partielles Projet		10.00	10.00	10.00
Distances cumulées Projet	0.00	10.00	20.00	30.00
Pentes et rampes	RAMPE L = 11.83 m P = -2.00 %		RAMPE L = 24.83 m P = -4.00 %	
Alignements droits et courbes	DROITE L = 79.39 m			



Echelle = 1 / 200

COVADIS

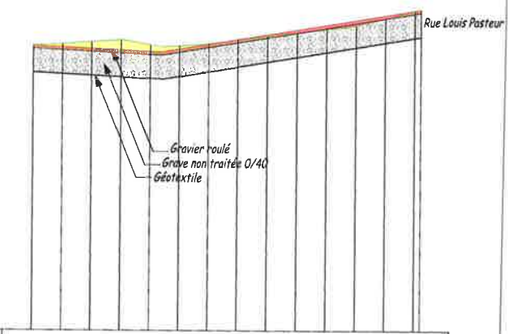
Profil en long selon l'axe AB

Profil dessiné par Covadis

Profil n°: 1

Echelle en X : 1/500

Echelle en Y : 1/50



PC : 49.00 m

Numéro de profils en travers	PC1	PC2	PC3	PC4	PC5	PC6	PC7	PC8	PC9	PC10	PC11	PC12	PC13
Altitudes TN	53.81	53.78	53.76	53.74	53.72	53.69	53.67	53.65	53.63	53.61	53.59	53.57	53.55
Altitudes Projet	53.81	53.79	53.77	53.75	53.73	53.71	53.69	53.67	53.65	53.63	53.61	53.59	53.57
Ecarts TN - Projet	0.00	0.01	0.01	0.01	0.01	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02
Distances partielles TN		5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	
Distances cumulées TN	0.00	5.00	10.00	15.00	20.00	25.00	30.00	35.00	40.00	45.00	50.00	55.00	59.00
Distances partielles Projet		5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	
Distances cumulées Projet	0.00	5.00	10.00	15.00	20.00	25.00	30.00	35.00	40.00	45.00	50.00	55.00	59.00
Pentes et rampes	RAMPE L = 11.83 m P = -2.00 %												
Alignements droits et courbes	DROITE L = 59.39 m												

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Commune de

ROUVROY

Propriété de

M. PETIT Davy - M. PETIT Marlon

SCI VDS-FP IMMOBILIER

Rue Louis Pasteur

Section AL 460-462

PA09
Plan hypothèse d'implantation

Intervenant	Modifications	Date
F. BRACKENIER	Etablissement du plan	28-04-2025
F.C	PA	13-11-2025

Echelle	☒1/200 ☐1/250 ☐1/500 ☐1/1000 ☐1/2000
Suivi	F. BRACKENIER
Code info	B-02388 .dwg

Siège Social
43, rue de la Clef - BP 116
59522 Hazebrouck Cedex
Tél : 03 28 41 46 90
Fax : 05 28 41 46 54
hazebrouck@lapouille-geometre.fr

Agence Lens
12 place République - BP 264
62305 Lens
Tél : 03 21 43 01 02
Fax : 03 21 67 76 50
lens@lapouille-geometre.fr

Permanence Béthune
468 avenue de Bruay
62400 Béthune
Tél : 03 21 56 41 86
Fax : 09 21 53 41 21

Hugues LAPOUILLE
Géomètre-Expert

SELARL Hugues Lapouille
Agence de Bruay la Buissière
371, rue des Charitables - CS 911
62701 Bruay-la-Buissière Cedex

Tél : 03 21 62 02 02
Port: 06-17-22-80-38
Fax : 03 21 53 41 21
bruay@lapouille-geometre.fr

Dossier n°: B-02388



Légende :

- Surface lotie : 2307 m²
- Hypothèse d'implantation des maisons.
- Accès des lots envisagés.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261023-A20261023560-AI